

Compte-rendu de la séance ordinaire du jeudi 28 mars 2019
Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune nouvelle de RIVES-DU-COUESNON
Département d'Ille-et-Vilaine

Date de la convocation et de l'affichage : 21/03/2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, sous la présidence de Monsieur LEBOUVIER, Maire.

Présents (27) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GARNIER	Françoise
M.	LEONARD	Gilbert
Mme	CORNÉE	Christelle
M.	PRIGENT	Joël
Mme	PIGEON	Véronique
M.	BLIN	Jean-Yves
M.	PASQUET	Christian
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	GUÉNARD	Jean-Paul
M.	PRODHOMME	Pierre
M.	JOURDAN	Gérard
Mme	ROGER	Ramatoulaye
M.	CHIDENNE	David

M.	TUROCHE	Bernard
Mme	FÉVRIER	Sarah
Mme	BESCHER	Monique
Mme	CORNEC	Chrystèle
M	ROYER	Didier
Mme	DELHAYE	Marie-Claude
M.	FROC	Dominique
M.	VALLÉE	Jean-François
M	LEMOINE	Loïc
Mme	JOUVIN	Amélie
Mme	LEGAY	Patricia
M.	MASSON	Jules
M.	ERARD	Joseph

Absents excusés (10) :

Madame BARON Valérie

Monsieur JALLOIN Ludovic a donné pouvoir à Monsieur LEBOUVIER David

Madame GILLETTE Corinne

Monsieur RALLIER Bernard a donné pouvoir à Monsieur GUÉNARD Jean-Paul

Madame COCHET Katell a donné pouvoir à Madame GARNIER Françoise

Madame VOUTAT Armelle a donné pouvoir à Madame GEORGEAULT Valérie

Monsieur BOUVET Jérôme

Madame MEUR Soazic

Monsieur BOULAY Yannick

Madame HELIES Karine

Absents (14) :

M. JOURDAN Gérard - M. ROCHELLE Emmanuel - Mme BOBET Stéphanie - M. GIDEL Thomas – M. BOUTEL Jean-Pierre – M. PRIEUR Jean-Michel - M. PÉGNÉ Christophe - M. CHESNEL Arnaud – Mme CHARRAUD Isabelle -M. PELÉ Emmanuel – M. CLAIRAY Jean-Michel - M. AUFFRET Philippe – M. LABBÉ Pascal - M. DANKO Ludovic.

Secrétaire de séance :

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux :

-à désigner un secrétaire de séance. **Madame FÉVRIER Sarah est désignée secrétaire de séance.**

-pour ceux qui étaient présents lors de la réunion du 7 mars 2019 à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations de cette séance et à signer le feuillet de clôture du registre des délibérations.

Une modification a été apportée au procès-verbal : Mme Cornec Chrystèle était absente **excusée** lors de la séance du 7 mars 2019.

Tous ont bien reçu le document par mail.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

-à ajouter un point à l'ordre du jour : le vote des taux des taxes locales.

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'absence d'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle avant le 1^{er} octobre 2018, les mesures d'harmonisation fiscale votées par les 4 communes historiques ne pourront s'appliquer qu'au 1^{er} janvier 2020. Dans ce cas, la commune nouvelle et conformément à l'article 1639 A du CGI, le conseil municipal doit voter, avant le 15 avril, les taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières et des propriétés bâties et non bâties. Puisque le produit fiscal attendu est indiqué dans le budget primitif dont le vote est inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose de voter les taux pour 2019.

-à adopter l'ordre du jour

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS PRINCIPAUX DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL.....	3
2- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL.....	3
3- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ACACIAS » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE ET DU BUDGET ANNEXE « ZAC DE LA PRAIRIE » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON.....	4
4- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL.....	5
5- VOTE DES COMPTES . 2018 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL.....	6
6- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ACACIAS » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE ET DU BUDGET ANNEXE « ZAC DE LA PRAIRIE » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON.....	8
7- AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES (LOTISSEMENT DES ACACIAS ET ZAC DE LA PRAIRIE), DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES HISTORIQUES ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE RIVES-DU-COUESNON.....	9
8- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES.....	12

9- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DES BUDGETS ANNEXES (LOTISSEMENT DES ACACIAS ET ZAC DE LA PRAIRIE), DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES HISTORIQUES ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE RIVES-DU-COUESNON.....

QUESTIONS DIVERSES10

M. RETO, Trésorier payeur de la trésorerie de Fougères Collectivités participe à cette réunion essentiellement consacrée aux décisions budgétaires.

1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS PRINCIPAUX DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,

31 voix pour

0 voix contre

0 abstention

APPROUVE les comptes de gestion des budgets principaux des communes historiques de Saint-Georges-de-Chesné, de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Saint-Marc-sur-Couesnon et de Vendel dressés par les trésoriers municipaux (M. Lamer et M. Reto) pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.

2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

APPROUVE les comptes de gestion des budgets assainissement des communes historiques de Saint-Georges-de-Chesné, de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Saint-Marc-sur-Couesnon et de Vendel dressés par les trésoriers municipaux (M. Lamer et M. Reto) pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.

3 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ACACIAS » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE ET DU BUDGET ANNEXE « ZAC DE LA PRAIRIE » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

APPROUVE les comptes de gestion des budgets annexes « Lotissement des Acacias » de la commune historique de Saint-Georges-de-Chesné et du budget annexe « ZAC de la prairie » de la commune historique de Saint-Jean-sur-Couesnon » dressés par les trésoriers municipaux (M. Lamer et M. Reto) pour l'exercice 2018.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part sur la tenue des comptes.

4 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire en exercice ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote. Il propose donc d'élire un président de la séance.

Sous la présidence de Monsieur David LEBOUVIER, maire de Rives-du-Couesnon, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs des communes historiques de Saint-Georges-de-Chesné, de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Saint-Marc-sur-Couesnon et de Vendel pour l'exercice 2018.

Monsieur ERARD Joseph, maire délégué de la commune historique de Saint-Georges-de-Chesné, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
30 voix pour
0 voix contre
0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 de la commune de Saint-Georges-de-Chesné qui s'établit ainsi :

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ							
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	total avec RAR
Investissement	-229 554.05		306 666.91	77 112.86	30 610.00	0.00	46 502.86
Fonctionnement	349 724.50	228 360.19	206 945.46	328 309.77	0.00	0	328 309.77
total	120 170.45	228 360.19	513 612.37	405 422.63	30 610.00	0.00	374 812.63

Monsieur PRODHOMME Pierre, maire délégué de la commune historique de Saint-Jean-sur Couesnon, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
30 voix pour
0 voix contre
0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 de la commune de Saint-Jean-sur-Couesnon qui s'établit ainsi :

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON							
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	total avec RAR
Investissement	57 950.81		-114 426.45	-56 475.64	62 169.00	62 133.00	-56 511.64
Fonctionnement	471 135.77	271 000.00	132 128.26	332 264.03	0.00	0	332 264.03
total	529 086.58	271 000.00	17 701.81	275 788.39	62 169.00	62 133.00	275 752.39

Monsieur MASSON Jules, maire délégué de la commune historique de Saint-Marc-sur Couesnon, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
30 voix pour

0 voix contre
0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 de la commune de Saint-Marc-sur-Couesnon qui s'établit ainsi :

SAINT-MARC-SUR-COUESNON							
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	total avec RAR
Investissement	-40 298.33		81 797.05	41 498.72	13 868.00	0.00	27 630.72
Fonctionnement	421 549.64	174 512.85	65 769.67	312 806.46	0.00	0	312 806.46
total	381 251.31	174 512.85	147 566.72	354 305.18	13 868.00	0.00	340 437.18

Monsieur TUROCHE Bernard, maire délégué de la commune historique de Vendel, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
30 voix pour
0 voix contre
0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 de la commune de Vendel qui s'établit ainsi :

VENDEL							
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018	restes à réaliser dépenses	restes à réaliser recettes	total avec RAR
Investissement	-16 151.34		108 123.74	91 972.40	16 226.00	0.00	75 746.40
Fonctionnement	234 921.93	110 264.88	52 978.12	177 635.17	0.00	0	177 635.17
total	218 770.59	110 264.88	161 101.86	269 607.57	16 226.00	0.00	253 381.57

5 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES COMMUNES HISTORIQUES DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE, DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, DE SAINT-MARC-SUR-COUESNON ET DE VENDEL

Sous la présidence de Monsieur David LÉBOUVIER, maire de Rives-du-Couesnon, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs des budgets « assainissement » des communes historiques de Saint-Georges-de-Chesné, de Saint-Jean-sur-Couesnon, de Saint-Marc-sur-Couesnon et de Vendel pour l'exercice 2018.

Monsieur ERARD Joseph, maire délégué de la commune historique de Saint-Georges-de-Chesné, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
30 voix pour
0 voix contre
0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 du budget « assainissement » de la commune de Saint-Georges-de-Chesné qui s'établit ainsi :

Résultats d'exécution 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018
Investissement	32 694.19		-8 158.82	24 535.37
Fonctionnement	47 944.94	0.00	-5 727.81	42 217.13
total	80 639.13	0.00	-13 886.63	66 752.50

Monsieur PRODHOMME Pierre, maire délégué de la commune historique de Saint-Jean-sur Couesnon, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David LEBOUVIER, maire de Rives-du-Couesnon, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
 30 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 du budget « assainissement » de la commune de Saint-Jean-sur-Couesnon qui s'établit ainsi :

Résultats d'exécution 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018
Investissement	-16 982.09		-14 260.43	-31 242.52
Fonctionnement	3 642.74	3 642.74	9 157.44	9 157.44
total	-13 339.35	3 642.74	-5 102.99	-22 085.08

Monsieur MASSON Jules, maire délégué de la commune historique de Saint-Marc-sur Couesnon, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David LEBOUVIER, maire de Rives-du-Couesnon, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
 30 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 du budget « assainissement » de la commune de Saint-Marc-sur-Couesnon qui s'établit ainsi :

Résultats d'exécution 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018
Investissement	16 142.77		-20 392.77	-4 250.00
Fonctionnement	22 591.73	915.46	7 243.51	28 919.78
total	38 734.50	915.46	-13 149.26	24 669.78

Monsieur TUROCHE Bernard, maire délégué de la commune historique de Vendel, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David LEBOUVIER, maire de Rives-du-Couesnon, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,

30 voix pour

0 voix contre

0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 du budget « assainissement » de la commune de Vendel qui s'établit ainsi :

Résultats d'exécution 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018
Investissement	9 241.37		-5 910.48	3 330.89
Fonctionnement	3 780.88	0.00	5 191.25	8 972.13
total	13 022.25	0.00	-719.23	12 303.02

6 – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DES ACACIAS » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-GEORGES-DE-CHESNE ET DU BUDGET ANNEXE « ZAC DE LA PRAIRIE » DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON

Sous la présidence de Monsieur David LEBOUVIER, maire de Rives-du-Couesnon, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs du budget annexe « Lotissement des Acacias » de la commune historique de Saint-Georges-de-Chesné et du budget annexe « ZAC de la Prairie, de la commune historique de Saint-Jean-sur-Couesnon, pour l'exercice 2018.

Monsieur ERARD Joseph, maire délégué de la commune historique de Saint-Georges-de-Chesné, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,

30 voix pour

0 voix contre

0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 budget annexe « Lotissement des Acacias » de la commune historique de Saint-Georges-de-Chesné qui s'établit ainsi :

Résultats d'exécution 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018
Investissement	-80 543.28		59 971.08	-20 572.20
Fonctionnement	116 350.91	0.00	-60 028.74	56 322.17
total	35 807.63	0.00	-57.66	35 749.97

Monsieur PRODHOMME Pierre, maire délégué de la commune historique de Saint-Jean-sur Couesnon, quitte la salle de séance et ne prend part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
 30 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

-adopte le compte administratif 2018 du budget annexe « ZAC de la Prairie, de la commune historique de Saint-Jean-sur-Couesnon, qui s'établit ainsi :

Résultats d'exécution 2018				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (1068)	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de la clôture de l'exercice 2018
Investissement	0.00		0.00	0.00
Fonctionnement	71 900.30	0.00	-1 002.40	70 897.90
total	71 900.30	0.00	-1 002.40	70 897.90

7- AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS ANNEXES (LOTISSEMENT DES ACACIAS ET ZAC DE LA PRAIRIE), DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES HISTORIQUES ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE RIVES-DU-COUESNON

Vu les commissions finances des 8/03/2019 et 18/03/2019
 Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'année 2018
 Constatant que les comptes administratifs cumulés des 4 communes historiques présentent les résultats suivants :

fonctionnement	
commune	montant
St Georges	328 309.77
St Jean	332 264.03
St Marc	312 806.46
Vendel	177 645.17
total	1 151 025.43

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement des comptes administratifs (budgets principaux) des 4 communes historiques	
A Résultat de l'exercice	457 821.51€
B résultat antérieur reporté	693 203.92€
C Résultat à affecter (A+B)	1 151 025.43€
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 (besoins de financement)	
R001 (excédent de financement)	154 108.34€
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
besoins de financement	
excédent de financement	1 260.00€
F Besoin de financement (=D-E)	0.00€
AFFECTATION = C	1 151 025.43€
G Affectation en réserves au 1068 investissement = au mini à F	415 000.00€
H Report en fonctionnement au R002	736 025.43€

Budget assainissement Saint-Georges-de-Chesné

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018 présente un excédent de **42 217.13 Euros**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la somme de **42 217.13 €** à l'article R002 " Excédent antérieur reporté " en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de **42 217.13 €** à l'article R002 " Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Budget assainissement Saint-Jean-sur-Couesnon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018 présente un excédent de **9 157.44 Euros**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la somme de **9 157.44 €** à l'article R002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de **9 157.44 €** à l'article R002 "Excédent antérieur reporté" en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Budget assainissement Saint-Marc-sur-Couesnon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018 présente un excédent de **29 919.78 Euros**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter la somme de **21 630.33€** à l'article 1068 "Excédent de fonctionnement" en section d'investissement et de reprendre la somme de **7 289.45 €** à l'article R002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de **21 630.33€** à l'article 1068 "Excédent de fonctionnement" en section d'investissement et de reprendre la somme de **7 289.45 €** à l'article R002 "Excédent antérieur reporté" en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Budget assainissement Vendel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018 présente un excédent de **8 972.13 Euros**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la somme de **8 972.13 €** à l'article R002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de **8 972.13 €** à l'article R002 "Excédent antérieur reporté" en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Budget annexe Lotissement des Acacias situé sur Saint-Georges-de-Chesné

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018 présente un excédent de **56 322.17 Euros**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la somme de **56 322.17 €** à l'article R002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de **56 322.17 €** à l'article R002 "Excédent antérieur reporté" en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Budget annexe « ZAC de la Prairie » située sur Saint-Jean-sur-Couesnon

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2018 présente un excédent de **70 897.90 Euros**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la somme de **70 897.90 €** à l'article R002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,
31 voix pour
0 voix contre
0 abstention

ADOpte la proposition d'affectation de la somme de **70 897.90 €** à l'article R002 "Excédent antérieur reporté" en section de fonctionnement du budget primitif 2019.

8- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu l'état de notification transmis par les services fiscaux,
Vu les propositions de la commission finances réunie les 8/03/2019 et 18/03/2019,

VU les délibérations du 25 septembre 2018 décidant la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ, SAINT-JEAN-SUR-COUESNON, SAINT-MARC-SUR-COUESNON et VENDEL,

VU l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle de RIVES-DU-COUESNON au 1er janvier 2019 et l'arrêté rectificatif du 15 novembre 2018,

Considérant qu'en l'absence d'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle avant le 1^{er} octobre 2018, les mesures d'harmonisation fiscales votées par les 4 communes historiques ne pourront s'appliquer qu'au 1^{er} janvier 2020,

La commission finances propose de maintenir les taux votés en 2018 par les communes historiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,

31 voix pour

0 voix contre

0 abstention

DECIDE de maintenir les taux des taxes locales votés en 2018 pour l'année 2019 et qu'ils seront appliqués dans chaque commune historique de la manière suivante :

Commune historique	Désignation des taxes	taux votés en 2018
SAINT-GEORGES-DE-CHESNE	taxe d'habitation TH	17.18
	taxe foncière bâti	21.36
	taxe foncière non bâti	49.05
SAINT-JEAN-SUR-COUESNON	taxe d'habitation TH	14.37
	taxe foncière bâti	15.08
	taxe foncière non bâti	45.52
SAINT-MARC-SUR-COUESNON	taxe d'habitation TH	11.13
	taxe foncière bâti	15.82
	taxe foncière non bâti	42.60
VENDEL	taxe d'habitation TH	18.10
	taxe foncière bâti	20.36
	taxe foncière non bâti	43.73

9- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DES BUDGETS ANNEXES (LOTISSEMENT DES ACACIAS ET ZAC DE LA PRAIRIE), DES BUDGETS ASSAINISSEMENT DES 4 COMMUNES HISTORIQUES ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE RIVES-DU-COUESNON

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **2 959 360.00€**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 320 069.00€**

Vu l'avis de la commission des finances des 8 et 18 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,

31 voix pour

0 voix contre

0 abstention

APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau de l'opération pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 959 360.00€	2 959 360.00€
Section d'investissement	1 320 069.00€	1 320 069.00€

Budgets annexes

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 comme suit :

Vu l'avis de la commission des finances des 8 et 18 mars 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité dont 4 pouvoirs par,

31 voix pour

0 voix contre

0 abstention

APPROUVE les budgets primitifs 2019 des budgets annexes arrêtés comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement :

Désignation des budgets		Section fonctionnement	section investissement
Assainissement St Georges	dépenses =recettes	78 384.88	45 920.25
Assainissement St Jean	dépenses =recettes	71 678.06	72 891.40
Assainissement St Marc	dépenses =recettes	26 600.00	34 127.33
Assainissement Vendel	dépenses =recettes	30 972.13	18 358.92
	dépenses	23 577.20	
Lotissement des Acacias	recettes	92 627.17	20 572.20
ZAC de la Prairie	dépenses =recettes	590 998.00	520 000.00

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte de ses décisions :

✓ *Décision n°2019.4 du 8/03/2019*

Vu la nécessité d'acquérir un plateau pour transporter un tracteur pour répondre aux besoins de mobilité du service technique sur l'ensemble du territoire de Rives-du-Couesnon ainsi qu'une tondeuse tractée, Monsieur le Maire a décidé de signer les devis de la Sarl LESSARD Motoculture, ZA Lessard, Saint-Jean-sur-Couesnon, 35 140 RIVES-DU-COUESNON pour les montants suivants :

- quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-trois centimes euros HT (4 795.83€) soit cinq mille sept cent cinquante-cinq euros TTC (5 755.00€) pour le plateau
- huit cent vingt-quatre euros et vingt-cinq centimes euros HT (824.25€) soit neuf cent quatre-vingt-neuf euros et dix centimes euros TTC (989.10€).

La prochaine date de conseil municipal est :

Jeuudi 4 avril 2019 à 20h à Saint-Georges-de-Chesné

La séance est levée à 23h00.